



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011**

Arrondissement de Cholet

DÉPARTEMENT  
de  
MAINE-ET-LOIRE  
49120

Téléphone : 02 41 30 35 17  
Télécopie : 02 41 30 34 87

E-mail : accueil.mairie@chemille.fr

Le DOUZE SEPTEMBRE deux mille onze, à 21 H 00  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie de CHEMILLÉ sous la présidence de Monsieur Michel MIGNARD, Maire de CHEMILLÉ.

**PRÉSENTS :** M. Michel MIGNARD, Maire de CHEMILLÉ,  
M. Bruno GAUDIN, Mme Claudine BARANGER, M. Jacky LECLERC, Mmes Michèle DAVID, Frédérique BONDOUX, M. Jean-Luc GILBERT, Adjoint, MM. Didier MENORET, Alain GILLES, Serge MENARD, Mme Dominique GICQUEL, M. Gérard VIEAU, Mme Marie-Paule TELLIER, M. Jean-Yves BOUTIN, Mme Claudine MOUSSEAU, M. Rémi GASCHET, Mmes Anne DUIGOU, Françoise COLLET-BESLIN, Alix OUDIN, MM. Laurent GIRARD, Didier PONS, Mmes Nadège CAILLEAU, Katia GASQUET, M. Dimitri RAGUIN, Mme Isabelle CHOLLET.

**EXCUSÉS :** Mme Françoise GEAUFREAU, M. Yannis COURDEAU, Mmes Manuella COSNARD, Alexandra LONGO.

**ABSENTS :** /

**POUVOIRS :** De Mme Françoise GEAUFREAU à M. Jacky LECLERC  
De M. Yannis COURDEAU à M. Bruno GAUDIN  
De Mme Alexandra LONGO à M. Dimitri RAGUIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Serge MENARD

**DATE DE CONVOCATION :** 6 septembre 2011

**P.v. dernière séance (5 juillet 2011) :** Adopté *28 votants : 27 oui*  
*01 abstention [c. MOUSSEAU]*

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Administration générale**

- ⇒ Médiathèque : mise en réforme de livres et revues – Année 2011.
- ⇒ Création de deux bureaux de vote supplémentaires.

#### **Ressources humaines**

- ⇒ Modification de la quotité de travail d'un agent à temps non complet.

#### **Finances**

- ⇒ Assainissement – Montant de la contribution « eaux pluviales » 2011.
- ⇒ Subvention à l'association des aviculteurs de l'Anjou-Vendée.
- ⇒ Subvention exceptionnelle au centre social pour la gratification d'un stagiaire.
- ⇒ Additif – Subvention « colonies de vacances ».
- ⇒ Budget 2011 – Reprise de provision pour risques et charges (affaire HBS).

#### **Urbanisme & Travaux**

##### **Foncier**

- ⇒ Acquisition de parcelles au lieu-dit « Saint-Lézin » appartenant à Réseau Ferré de France.

##### **Urbanisme**

- ⇒ Autorisation donnée au Maire pour signer le permis de construire relatif à l'accueil périscolaire Saint-Pierre.

##### **Travaux et marchés**

- ⇒ Information sur les marchés conclus.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

---

### Divers

- Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Approbation du schéma directeur de l'assainissement collectif.
- Convention avec Melay pour le raccordement des eaux usées des quartiers de la Quintaine, de la Barre et de Coulvée : autorisation de signature.
- Rapport des commissions.

### 1. MISE A LA REFORME DE LIVRES ET REVUES DE LA MEDIATHEQUE – ANNEE 2011

Mme DAVID rappelle que conformément à la réglementation, le conseil municipal est régulièrement sollicité pour donner son accord sur la mise en réforme d'ouvrages de la médiathèque.

En effet, un certain nombre de livres et de revues, en service depuis plusieurs années à la médiathèque, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être réformés.

Ce « désherbage », curieux emprunt au jardinage, recouvre néanmoins une opération sérieuse et indispensable dans toute bibliothèque, afin de garantir sa vitalité : l'élimination des collections. Cette démarche valorise le fonds et permet de maintenir une offre documentaire en bon état et actualisée.

#### Les critères d'élimination sont les suivants :

- anciens numéros de revues (à l'exception de celles qui font œuvre d'une valeur particulière sur la durée : Géo, Détours en France, l'Anjou, 303...);
- livres en mauvais état lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse (livres jaunis, salis et abîmés);
- livres en double;
- livres et revues dont le contenu est manifestement obsolète (domaine scientifique, économique, juridique, recueils statistiques, etc);
- les livres qui n'ont jamais été empruntés au bout de plusieurs années et ceux dont la mise en page est dépassée.

#### Destination des documents réformés :

Ces livres et revues réformés seront cédés gratuitement selon l'ordre de priorité suivant :

- les autres bibliothèques du réseau;
- les écoles de Chemillé;
- aux associations;
- aux adhérents en dernier lieu.

Une liste précise des documents existe mais son volume ne permet pas de l'annexer au présent document. Elle est tenue à la disposition des élus.

\*\*\*\*\*

☒ **Mme GASQUET souhaite savoir si le renouvellement de ces livres est assuré.**

↳ *Mme DAVID répond que cette mise à la réforme est largement compensée par l'achat de nouveaux livres.*

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **autorise** la réforme des ouvrages selon les principes énoncés ci-dessus et la destruction de ceux les plus abîmés ou le recyclage dans diverses activités manuelles.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011**

---

### **2. CREATION DE BUREAUX DE VOTE SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire expose : La circulaire du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct, préconise qu'afin de favoriser le bon déroulement des opérations électorales, et notamment la signature de la liste d'émargement par chaque électeur, il convient de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau de vote.

Considérant que la commune compte actuellement 5 107 électeurs inscrits et que les scrutins sont actuellement organisés sur 2 bureaux ;

Considérant le nombre important d'électeurs par bureau et la nécessité de faciliter l'organisation des scrutins en évitant les délais d'attente ;

Il convient d'envisager la création de deux bureaux de vote supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

De ce fait, un nouveau découpage électoral a été élaboré géographiquement conformément à la liste ci-dessous. Les bureaux se répartiront de la manière suivante, passant de 2 à 4 bureaux :

#### **BUREAU 1 : Lieu de vote : Salle Maurice Rochard (1 307 électeurs) :**

Partant du Sud de Chemillé : dans le périmètre compris entre les :

- rue Nationale (côté pair et impair), n°270 à 122 et 271 à 117,
- puis rue de l'Arzillé (côté pair et impair),
- puis route de St Lézin (côté pair et impair) jusqu'au carrefour de la route de l'Erauderie,
- puis route de l'Erauderie (côté pair et impair),
- puis Chemin des Amoureux (côté pair et impair),

Avec les rues et lieux-dits situés à l'ouest de celui-ci.

#### **BUREAU 2 : Lieu de vote : Salle des Conseils (1 148 électeurs) :**

Le périmètre sud est délimité par :

- la route de Valanjou (RD84),
- puis avenue du Général de Gaulle, pour partie, en direction d'ANGERS jusqu'au carrefour de la rue de l'Union,
- rue de l'Union, rue des Eglantines, rue Colbert, et rue Nationale, sans prise en compte des habitants de ces rues.

Tous les habitants situés au sud de la Route de Valanjou (quartiers et écarts) sont concernés.

#### **BUREAU 3 : Lieu de vote : Maison des Générations (1 263 électeurs) :**

Dans le périmètre compris entre les rues :

- route de Valanjou (RD84) (côté pair et impair) jusqu'au rond-point,
- puis avenue du Général de Gaulle en direction d'ANGERS jusqu'aux feux (côté pair et impair),
- rue de la Chesnaie (côté pair et impair),
- rue du Docteur Barbary (côté pair et impair),
- rue Beauregard (côté pair et impair),
- rue de la Sorinière (côté pair et impair),
- rue de la Combriou (côté pair et impair),
- et en direction d'ANGERS avec les rues et écarts situés à l'est de ces voies.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

---

### **BUREAU 4 : Lieu de vote : Salle du Prieuré (1 389 électeurs) :**

Dans le périmètre compris entre :

- à l'est de la rue Nationale, route de l'Arzillé et route de l'Erauderie,
- et au nord-ouest de la rue Colbert (côté pair et impair),
- rue des Eglantines (côté pair et impair),
- rue de l'Union (côté pair et impair),
- rue du Docteur Barbary – rue Beauregard – rue de la Sorinière – rue de la Combriou sans prise en compte de ces habitants.

Et en direction d'ANGERS avec les rues et écarts situés au nord de ces voies.

\*\*\*\*\*

#### **☒ Mme GASQUET demande quels seront les moyens de communication mis en place auprès des électeurs.**

↳ *M. le Maire répond qu'une information sera diffusée dans les bulletins municipaux, et les journaux. Un courrier sera également adressé aux électeurs. A cette occasion, M. le Maire tient à remercier et féliciter Mme Catherine MERCERON, en charge des élections, pour le travail effectué.*

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **adopte** la création de deux bureaux de vote supplémentaires situés à la Maison des Générations et au Prieuré.
- ❖ **approuve** le redécoupage électoral.

### **3. MODIFICATION DE LA QUOTITÉ DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET**

M. le Maire explique au conseil que la rentrée scolaire de septembre est l'occasion de faire un point sur l'organisation du temps de travail des services périscolaires. Or, il apparaît nécessaire d'augmenter très légèrement le temps de travail d'une des animatrices et de modifier en conséquence le tableau des emplois comme suit, à effet du 13 septembre 2011 :

- suppression d'un emploi d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup> ;
- création d'un emploi d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à 26,5/35<sup>ème</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **approuve** l'ouverture et la fermeture de postes ci-dessus présentées.

### **4. ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA CONTRIBUTION « EAUX PLUVIALES » 2011**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **fixe** le montant 2011 de la contribution « eaux pluviales », due par le budget général au service d'assainissement, à 5,28 % des charges de fonctionnement du service d'assainissement 2010 (amortissements techniques et intérêts des emprunts exclus) soit 13 065,86 € H.T..

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011**

---

### **5. SUBVENTIONS 2011 – ASSOCIATION DES AVICULTEURS DE L'ANJOU-VENDEE**

M. le Maire rappelle que la société des aviculteurs de l'Anjou-Vendée participe tous les deux ans au festival de l'élevage dans le cadre de la foire exposition.

Pour l'édition 2011, ils étaient présents et sollicitent une aide financière de 1 900 € pour couvrir les frais de mise en place de leur exposition et leur concours national avicole. Cette somme sera remboursée à la commune par la communauté de communes à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

🗳️ 28 votants : 27 oui  
01 abstention [C. MOUSSEAU]

❖ **approuve** le versement d'une subvention de 1 900 € à la société des aviculteurs de l'Anjou-Vendée.

### **6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL POUR LA GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE**

M. le Maire rappelle au conseil qu'un étudiant en sciences humaines a réalisé durant 3 mois en 2011 (avril, mai, juin) un stage sous la co-tutelle du centre social et de la Mairie de Chemillé. Le thème de son étude était « *l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire du Chemillois* ». Son étude a d'ailleurs été présentée fin juin lors de l'assemblée générale du centre social.

Il avait été convenu par les deux entités que la gratification serait versée par le centre social qui facturerait ensuite la moitié du coût à la Ville.

Le trésor public n'a pas accepté cette procédure car la convention de stage ne faisait pas apparaître clairement la Ville de Chemillé. Il convient donc de mettre en place une subvention exceptionnelle au centre social pour couvrir la dépense à laquelle la Ville s'était engagée pour un montant total de 626,85 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **décide d'accorder** une subvention exceptionnelle de 626,85 € au centre social.

### **7. SUBVENTIONS 2011 – COLONIES DE VACANCES – PRECISION**

M. le Maire rappelle que lors du vote des subventions en février 2011, une ouverture de crédit a été autorisée par le conseil municipal pour la participation des enfants chemillois partant en colonie de vacances.

Or, sur la ligne correspondante, il a été omis de mentionner : « *2,55 € par jour et par enfant, avec repas* ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **précise** que l'ouverture de crédit de 900 € accordée pour les colonies de vacances correspond à un forfait de 2,55 € par jour et par enfant avec repas.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011****8. BUDGET GENERAL 2011 – REPRISE DE LA PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES (AFFAIRE HBS)**

Vu le certificat d'irrecouvrabilité et considérant que les voies et les délais de recours contre la décision de justice du 02/09/2008 sont à ce jour éteints.

Vu le budget général de l'exercice budgétaire 2011 dans lequel est constituée une provision d'un montant de 30 822 € et afin de procéder aux opérations comptables concernant les loyers impayés :

- Sté NP3 Philomène : Période du 29/06/2006 au 28/03/2007
- Sté NP3 Immobilier : Période du 02/09/2008 au 16/09/2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **décide** de procéder à la reprise de la provision pour risques et charges inscrite au budget primitif 2011 pour la somme de 30 822 € et d'imputer cette reprise dans sa totalité sur le compte budgétaire RF 7875.

**BUDGET COMMUNAL – CENTRE DE COUPE – EXTENSION 1 + 2****DECISION MODIFICATIVE N°1**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Désignation</b>	<b>30 822,00 €</b>
Art. 654	Pertes s/créances irrecouvrables	10 803,00 €
Art. 657363	Subv. Budget annexe HBS n°3 + n°4	20 019,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>Désignation</b>	<b>30 822,00 €</b>
Art. 7875	Reprise sur provisions	30 822,00 €

**BUDGET ANNEXE – HBS N°3 + N°4****DECISION MODIFICATIVE N°1**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Désignation</b>	<b>20 019,00 €</b>
Art. 654	Pertes s/créances irrecouvrables	20 019,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>Désignation</b>	<b>20 019,00 €</b>
Art. 7474	Subvention budget communal	20 019,00 €

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011**

---

### **9. ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU-DIT « SAINT-LEZIN » APPARTENANT A RESEAU FERRÉ DE FRANCE – INFORMATION**

M. le Maire informe le conseil que Réseau Ferré de France a fait part, à la Ville, de son intention de vendre les parcelles cadastrée AD 95-96-97-98-108-675, pour une superficie totale d'environ 24 750 m<sup>2</sup> situées à proximité de la ligne de chemin de fer.

Le coût proposé par Réseau Ferré de France comprendra une somme globale et forfaitaire sur le bâti et un prix au mètre carré sur l'ensemble du terrain longeant la voie.

L'utilité d'acquérir ces parcelles réside dans la possibilité d'aménagement de parkings pour la SNCF et CAMIFOLIA (à destination des bus). Quant au grand bâtiment situé le long de la voie, une réflexion va être menée sur son utilisation en tant qu'équipement public.

La commune est donc en attente de prix et des surfaces exactes du géomètre avant de pouvoir soumettre cette acquisition lors d'un prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

✉ **Mme GASQUET demande s'il ne serait pas plus judicieux de n'acheter qu'une partie des terrains proposés.**

↳ *M. le Maire répond que c'est tout ou rien. C'est une réserve foncière stratégique pour la commune qui permet un aménagement d'ensemble de tout un secteur de la Ville.*

\*\*\*\*\*

### **10. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE SAINT-PIERRE**

M. LECLERC rappelle que dans le cadre de la restructuration du Groupe scolaire Saint-Pierre, la Ville de Chemillé va construire un nouvel accueil périscolaire.

Afin de permettre la réalisation de ce nouvel équipement public, la Ville doit procéder au dépôt d'un permis de construire.

Conformément à l'article L 2122-21, le Maire, sous le contrôle du conseil municipal, doit conserver et administrer les propriétés de la commune et faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits et diriger les travaux communaux.

Une notice explicative et quelques éléments graphiques ont été transmis à l'ensemble du conseil en pièce annexe à la convocation.

\*\*\*\*\*

✉ **M. PONS demande si les professionnels ont été consultés.**

↳ *Mme BONDOUX répond que les personnels de l'accueil périscolaire ont été consultés pendant la phase de préparation du projet et continueront de l'être dans la phase d'exécution.*

↳ *M. GAUDIN précise que le projet a été présenté aux habitants du quartier.*

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

🗳️ 28 votants : 27 oui  
01 abstention [K. GASQUET]

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

---

- ❖ **autorise** le Maire à signer la demande de permis de construire ainsi que les notices de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la construction du futur accueil périscolaire Saint-Pierre.

### 11. INFORMATION SUR LES MARCHES CONCLUS

- **Mission de C.S.P.S pour la phase « décors peints » des travaux de l'ancienne église Notre-Dame**  
Le marché a été attribué à l'entreprise : SMOPE – 49170 ST GEORGES-SUR-LOIRE  
pour un montant de 5 110,00 H.T. (couvrant les quatre tranches).
- **Mission vérification des Monuments Historiques pour la phase « décors peints » des travaux de l'ancienne église Notre-Dame**  
Le contrat a été attribué à : M. Pierre SABOUREAU – 33073 TOURS  
pour un montant de 9 138,70 € H.T. (couvrant les quatre tranches), conformément à la délibération du 8/11/2010.
- **Achat de mobilier scolaire**  
Le marché a été attribué à l'entreprise : ANJOU BUREAUTIQUE – 49100 ANGERS  
pour un montant de 4 316,40 € H.T.
- **Fourniture et pose de la Signalisation d'Intérêt Local**  
Le marché a été attribué à l'entreprise : SIGNAUX GIROD OUEST– 79260 LA CRECHE  
pour un montant de 51 444,62 € H.T.
- **Fourniture et pose de la Signalisation Directionnelle**  
Le marché a été attribué à l'entreprise : LACROIX SIGNALISATION – 44801 ST HERBLAIN  
pour un montant de 4 747,48 € H.T.
- **Programme Assainissement 2011**  
Le marché a été attribué à l'entreprise : BOUCHET TP – 49360 YZERNAY  
pour un montant de 115 118,03 € H.T.

\*\*\*\*\*

#### ☒ **Mme GASQUET demande la signification du terme « CSPS ».**

- ↳ *M. LECLERC répond que la mission de CSPS signifie la Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, dispositions particulières applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil.  
Le coordinateur SPS est désigné par le maître d'ouvrage pour orchestrer sous l'angle de la sécurité les activités simultanées ou successives des entreprises sur le chantier. Mais son rôle n'est pas de veiller à la sécurité de chaque entreprise, il est là pour gérer les interactions entre les différentes sociétés (éviter qu'un risque apporté par une société ne se répercute sur une seconde).*

\*\*\*\*\*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011**

---

**12. SMAEP DES EAUX DE LOIRE – APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2010**

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire présente au conseil le rapport annuel 2010 du Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable des Eaux de Loire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **approuve** le rapport annuel 2010 du SMAEP des Eaux de Loire.

**13. APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. LECLERC présente au conseil le schéma directeur d'assainissement collectif établi par le cabinet d'études HYDRATEC. Celui-ci a pour but de définir un programme de travaux sur 6 ans afin d'améliorer les performances du réseau d'assainissement collectif.

Les conclusions de l'étude faite par HYDRATEC ont été transmises à l'ensemble des conseillers en pièce annexe à la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **approuve** le schéma directeur d'assainissement collectif.

**14. CONVENTION AVEC MELAY POUR LE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DES QUARTIERS DE LA QUINTAINE, DE LA BARRE ET DE COULVÉE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. LECLERC informe le conseil que la commune de Melay a souhaité revoir les modalités de participation au traitement des eaux usées. En effet, le fait de payer au prix maximum le traitement des eaux usées de ses quartiers (la Quintaine, La Barre et Coulvée) raccordés sur le réseau gravitaire d'assainissement collectif de Chemillé méritait d'être revu.

La commune de Melay est d'accord pour participer aux coûts d'acheminement et de traitement des eaux usées sur la station d'épuration de Chemillé, mais pas pour l'entretien des réseaux, Melay ayant son propre prestataire pour l'entretien des réseaux.

La commune de Melay et la Ville de Chemillé se sont entendues sur une convention qui prévoit le calcul d'une participation financière à partir de 2010.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble du conseil en pièce annexe à la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **autorise** le Maire à signer la nouvelle convention à passer avec Melay pour le raccordement des eaux usées des quartiers de la Quintaine, de la Barre et de Coulvée.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011**

---

### **15. RAPPORT DES COMMISSIONS**

Chaque adjoint responsable d'une commission présente le travail effectué lors de la dernière séance conformément aux comptes rendus transmis à chacun.

### **16. QUESTIONS ORALES DE LA MINORITE ADRESSEES A M. LE MAIRE**

[La minorité est composée des personnes suivantes :

Nadège CAILLEAU, Isabelle CHOLLET, Katia GASQUET, Alexandra LONGO, Laurent GIRARD, Didier PONS, Dimitri RAGUIN]

#### **Question n°1**

**Disposez-vous aujourd'hui de nouveaux éléments concernant l'ancienne gendarmerie transformée en logements sociaux ? La rétrocession gratuite des immeubles, de leurs dépendances et des terrains à la commune de Chemillé à l'issue du remboursement du prêt locatif aidé pourra-t-elle s'effectuer comme cela avait été voté le 4 mai 1981 en conseil ?**

Réponse du Maire : M. le Maire propose que la commission « Urbanisme & Travaux » puisse réfléchir à l'opportunité d'en devenir propriétaire ou non. En cas de refus proposé par la commission, le conseil municipal devra alors délibérer.

#### **Question n°2**

**Pouvez-vous nous indiquer la date de la première réunion du groupe de travail du Cloître ? Et nous préciser combien de personnes du groupe « *Chemillé Autrement* » sont autorisées à faire partie de ce groupe de travail ?**

Réponse du Maire : M. le Maire précise que ce n'est pas une question de liste pour faire partie du groupe de travail du Cloître mais de désignation de membres au sein de chaque commission. Une fois le groupe constitué, une première date de réunion sera fixée.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 10 octobre 2011  
-----